

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et anciens combattants : personnel

Question écrite n° 8616

Texte de la question

M. Philippe Noguès attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation de près de 450 ouvriers d'État ayant pris leur retraite dans le cadre des "travaux insalubres". Ces personnes sont toutes parties en retraite en ayant dépassé la limite d'âge prévue pour bénéficier de cette procédure, espérant ainsi pouvoir cotiser quelques trimestre supplémentaires. Le calcul définitif de leur retraite est actuellement bloqué par la caisse des dépôts car ils n'entrent pas dans le mode de calcul prévu de la retraite "travaux insalubres" (date limite d'âge dépassée), ni dans celui d'une retraite avec trimestres supplémentaires. Ils reçoivent actuellement une "avance sur pension" (certains depuis plusieurs années) et se trouvent donc tous dans une situation inconfortable dans l'attente du règlement de ce problème. Il lui demande donc s'il lui serait possible d'intervenir pour favoriser une solution définitive à cette situation délicate.

Texte de la réponse

Les ouvriers de l'État qui justifient d'une durée minimale de services dans des emplois comportant des risques particuliers d'insalubrité peuvent obtenir la liquidation de leur pension de retraite avant l'âge légal de départ à la retraite prévu par l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale. Toutefois, il convient d'observer que certains ouvriers de l'État, éligibles à ce dispositif et souhaitant améliorer le montant de leur pension, ont été admis à poursuivre leur activité au-delà de la limite d'âge fixée à 59,5 ans dans le cadre des travaux insalubres. Or, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, la Caisse des dépôts et consignations s'oppose à la comptabilisation des périodes accomplies postérieurement à la limite d'âge, retardant de la sorte la liquidation définitive des dossiers de pension d'environ 250 à 300 ouvriers de l'État. Conformément au débat parlementaire lors de l'examen des crédits de la mission « Défense » le 7 novembre 2012, le ministre rappelle qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour lequel des solutions sont en cours d'analyse en collaboration avec le ministère chargé du budget.

Données clés

Auteur : M. Philippe Noguès

Circonscription: Morbihan (6e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8616

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 octobre 2012</u>, page 6037 Réponse publiée au JO le : <u>15 janvier 2013</u>, page 440